

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JANVIER 2021

Compte-rendu affiché le : 15 janvier 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 18 janvier 2021

N° 21-01-07

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2021

OBJET :

**Camping municipal du
Val de Coise – Avis sur
tarifs 2021**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour
de la séance : 29**

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI-Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Geneviève NIGAY à Solange MORERE.

Membre absent :

Lydie THOLLOT.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210114-21-01-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2021
Affichage : 15/01/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

CAMPING MUNICIPAL DU VAL DE COISE – AVIS SUR TARIFS 2021

Monsieur Gilles GRANGIER rappelle que la gestion du camping du Val de Coise a fait l'objet d'une délégation de service public. Conformément à l'article 5 du cahier des charges, la société CAMPEOLE, délégataire, est tenue de soumettre à l'avis du Conseil, les tarifs à appliquer aux usagers pour la saison suivante.

Ces tarifs sont établis suivant grille ci-jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions de tarifs 2021 à appliquer aux usagers du camping du Val de Coise, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** ces tarifs et **AUTORISE** la Société CAMPEOLE à les appliquer pour l'année 2021.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 18 janvier 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210114-21-01-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2021

Affichage : 15/01/2021